



Sur les épreuves de langues.

L'épreuve de langue vivante n'est pas discriminatoire : Elle vise à évaluer dans un premier temps **la maîtrise de la syntaxe de base** (accords, emplois des modes et temps, conjugaisons).

Cette épreuve vise également à apprécier la **capacité** :

à réfléchir sur un texte - *il s'agit de montrer que l'on a compris les faits et le point de vue de l'auteur* -
à structurer,

à approfondir sa pensée en argumentant et illustrant.

Un copier-coller des éléments du texte ne peut se substituer à l'analyse personnelle.

Le candidat passera donc par la reformulation.

L'exercice de rédaction en langue étrangère aux épreuves d'entrée à Sciences Po Bordeaux du point de vue des compétences attendues a donc des exigences différentes de celles du baccalauréat et de celles du CECRL

Les prérequis sont ceux qu'un·e candidat·e aura mis à profit durant ses années d'apprentissage au collège et au lycée ou éventuellement dans l'enseignement supérieur (pour l'entrée en 3^e et 4^e année).

Sur l'épreuve de dissertation.

À l'attention des candidats de nationalité étrangère.

À titre indicatif, la dissertation en français, - en termes de compétences – relève d'un niveau minimal attendu équivalent au C1 du CECRL.